

DOSSIER

.....
Au-delà du logement, Logidôme est un acteur de la vie de la cité



page 5

POLE
Santé
Saint-Jacques

Pour régler mon loyer,
le prélèvement
automatique
c'est vraiment
pratique !

3
Changements dans
le paiement des loyers à
compter du 1^{er} janvier 2019

page 3



Madame, Monsieur,
Ce nouveau numéro de Voisinage est l'occasion de vous transmettre un certain nombre d'informations car l'actualité de votre bailleur est marquée par plusieurs

évolutions.

Nous souhaitons tout d'abord sensibiliser les locataires qui venaient régler leur loyer à Logidôme au fait que les bureaux de la Trésorerie OPH vont définitivement fermer le 21 décembre prochain. La page ci-contre vous permet de visualiser les possibilités que Logidôme met en place pour faciliter au maximum le paiement de votre loyer et vous préparer dès maintenant à de nouvelles habitudes.

Il nous a également semblé important de vous rappeler que les horaires d'ouverture du pôle accueil (en page 12 de votre magazine) ont eux aussi évolué. Il s'est agi d'adapter notre organisation aux différents types de sollicitations : visites, téléphone, mails... afin d'être en phase avec celles-ci.

Dans un autre registre, je souhaitais attirer votre attention sur les prochaines élections de vos représentants. Chaque titulaire de bail est concerné par ces élections. Vous allez en effet choisir les personnes qui feront entendre votre voix dans les instances de décision de Logidôme et ce, sur tous les sujets qui touchent votre quotidien en tant que locataire. Comme toute possibilité de vote : cela est important !

Françoise Nouhen
Présidente de Logidôme

Sommaire

Actualités 03

- Changements dans le paiement des loyers à compter du 1^{er} janvier 2019
- Elections des représentants des locataires : à VOUS de voter !
- Enquête ressources : avis aux retardataires...

Cadre de vie 05

- Logidôme : au-delà du logement, un acteur de la vie de la cité

Portrait 08

- L'Afev : l'éducation des jeunes, la clé de leur avenir

Patrimoine 09

- Les Jardins de l'Allier (Cournon)
- Les Terrasses de St-Jean (Pont-du-Château)
- L'Esplanade (Estaing à Clermont-Fd)
- Rue du Pradou (Clermont-Fd)

Questions pratiques 11

- Tout savoir sur la ventilation de votre logement

Nouveaux horaires d'ouverture du siège de Logidôme 12

Voisinage
logidôme

14, rue Buffon 63019 Clermont-Ferrand - Cedex 2
Tél. 04 73 98 28 98 / Fax 04 73 92 70 70
www.logidome.com
contact@logidome.com

- Directeur de publication
Françoise Nouhen
- Coordination
Sandra Arlet, Alice Battut, Christelle Baudet, Roslane Benmeziani, Guillaume Berthelin, Caroline Corre, Johanne Defay, Cécile Fiat, Franck Gély, Anne Marguet, Audrey Moron, Christel Triomphe.
- Photos
Ademe, Adobe stock, Afev, CRR, Ecole Jules Vallès (Clermont-Fd), Hestialis, L'Imprimeur.com, JALA, Logidôme, LUCIOLE, MBA, Quartus, Sandrine Chapuis (Ville de Clermont-Fd), Union Sociale pour l'Habitat, Unis-Cité.
- Rédaction
Service communication
- Infographie
©hristophe 06 88 81 16 88
- Impression
L'imprimeur.com, Mozac
ISSN 1367-5394





Pourquoi choisir le prélèvement automatique ? *

Le contexte des Organismes Hlm évolue. Logidôme doit mettre en place une nouvelle organisation car les bureaux de la Trésorerie OPH vont définitivement fermer le 21 décembre prochain à MIDI.

■ A partir de cette date, pour les locataires qui venaient régler leur loyer auprès de la Trésorerie OPH, cela ne sera plus possible et il est donc nécessaire de faire évoluer vos habitudes. En choisissant le prélèvement automatique aujourd'hui, vous n'aurez à vous occuper de rien au mois de janvier. Vous aurez l'esprit tranquille !

A compter du 2 janvier 2019, d'autres moyens de paiement seront proposés aux locataires qui ne souhaitent pas mettre en place le prélèvement automatique. Que devrez-vous faire ?

Pour régler mon loyer, le prélèvement automatique c'est vraiment pratique !

EN PLUS :

- Vous pouvez choisir la date à laquelle vous allez être prélevé le 5, le 10 ou le 15 du mois
- vous n'avez plus à vous déplacer
- vous évitez les ennuis suite à un oubli ou à un retard de paiement.

Demandez votre mandat de prélèvement dès maintenant :

- par mail : contact@logidome.com
- par téléphone au **04 73 98 28 98**
- en le téléchargeant depuis le site internet de Logidôme www.logidome.com, "espace locataire", rubrique "votre loyer et vos charges".



■ **Paiement en ligne** : je dois simplement me rendre dans mon espace client "Logidôme et moi", disponible sur www.logidome.com ou sur Apple Store ou Google Play.



■ **Par carte bancaire ou en espèces** : je pourrai me rendre à un guichet de la Poste de mon choix, muni de mon avis d'échéance. Il s'agit d'un service payant de la Banque Postale, qui vous sera facturé 6 € lors de chaque paiement.



■ **Par chèque ou par TIP** : je devrai l'envoyer par voie postale à l'adresse indiquée sur mon avis d'échéance ; le chèque à l'ordre de Logidôme.

■ **Par virement bancaire** : je dois faire la demande pour recevoir le nouveau RIB qui sera opérationnel à partir du 2 janvier 2019, par mail à contact@logidome.com ou par courrier : Logidôme - 14 rue Buffon, 63100 Clermont-Ferrand

* Vous êtes déjà en prélèvement automatique : cette information ne vous concerne pas.

➔ Elections des représentants des locataires : A VOUS DE VOTER !

Les élections des représentants de locataires démarrent ! Voici les éléments clés à connaître pour tout comprendre.

■ **Vous pouvez voter si vous êtes titulaire d'un bail de location d'un logement Hlm** depuis au moins 6 semaines avant la date de l'élection, quelle que soit votre nationalité. Un vote par logement est prévu.

■ **Vous pouvez voter dès réception du matériel de vote et de préférence avant le 4 décembre.** Le dépouillement des bulletins aura lieu le 11 décembre. Les résultats seront affichés dans le hall de votre résidence sous quelques jours.

■ Comment voter :

Vous votez par correspondance. Vous allez recevoir, aux alentours du 27 novembre, votre matériel de vote. Vous aurez simplement à renvoyer votre bulletin cacheté dans une enveloppe fournie et pré-timbrée par Logidôme. Surtout ne mettez qu'un seul bulletin dans l'enveloppe, sinon votre vote sera invalidé !

■ **Vous êtes concerné par ces élections parce que c'est VOUS qui allez choisir les personnes qui feront entendre votre voix dans les instances de**

décision de Logidôme pendant 4 ans. Entretien des logements et des parties communes, maîtrise des charges, qualité des équipements, etc. Sur tous ces sujets qui touchent votre quotidien, vos représentants défendront vos intérêts.



➔ Enquête ressources : avis aux retardataires...

■ Vous avez reçu le questionnaire concernant l'enquête annuelle sur vos ressources, que Logidôme a l'obligation de vous soumettre (selon la loi n°96.162 du 4 mars 1996, modifiée par la loi ENL du 13 juillet 2006).*

Cette loi a instauré cette enquête sur l'occupation des logements du parc immobilier des bailleurs sociaux afin d'appliquer ou non le **supplément de loyer de solidarité**. Ce supplément concerne les ménages qui ont des revenus supérieurs aux plafonds de ressources définis dans les conditions d'accès aux logements sociaux. **Il s'applique aussi automatiquement lorsque des locataires ne répondent pas à l'enquête ressources.**

Si cela n'est pas déjà fait, il est donc particulièrement important que vous puissiez nous faire parvenir votre enquête dûment remplie ! Il est très simple d'y répondre alors ne tardez plus !

A SAVOIR

Le questionnaire et sa notice d'utilisation sont aussi téléchargeables sur www.logidome.com, rubrique "actualités".

*Si vous ne l'avez pas reçu, vous n'êtes pas concerné.

➔ Logidôme : acteur de la vie de la cité

Comme vous le savez, la mission principale de Logidôme, celle qui anime ses salariés, est le logement pour tous. Cependant notre rôle peut aller au-delà de votre immeuble. Votre bailleur est aussi un acteur de la vie de la cité, qui développe chaque jour un peu plus son rôle moteur et fédérateur, tout particulièrement dans les quartiers dits "prioritaires", où les besoins sont nombreux ! Voici comment et pourquoi...

➔ L'insertion par l'économie

■ Si la mission première de Logidôme est l'insertion par le logement, la clause sociale d'insertion par l'économie dans les marchés publics de travaux constitue également un levier d'action. Une spécificité forte que Logidôme développe un peu plus chaque année.

Le public concerné par la clause sociale d'insertion par l'économie

■ Ce sont les personnes sans emploi cumulant les difficultés professionnelles et sociales, présentant un bas niveau de qualification, ne pouvant accéder à l'emploi sans accompagnement sur la durée.

Sont particulièrement concernés les demandeurs d'emploi de longue durée, les allocataires des minimas sociaux, les jeunes avec un faible niveau de qualifications, les travailleurs handicapés.

En 2017, 7 chantiers ont accueilli des salariés en insertion : ce dispositif a finalement bénéficié à pas moins de 96 personnes (près de 27 000 heures au total) ! Logidôme est cette année encore le leader local dans ce domaine.

Les chantiers de proximité d'été

■ Chaque année, en collaboration étroite avec l'entreprise d'insertion EJA, plus de 100 jeunes clermontois réalisent des travaux de peinture et de nettoyage dans les immeubles de Logidôme au sein des quartiers Saint-Jacques, Les Vergnes, la Gauthière, Fontaine-du-Bac, Herbert et La Pradelle. Les jeunes qui ont réalisé ces presta-

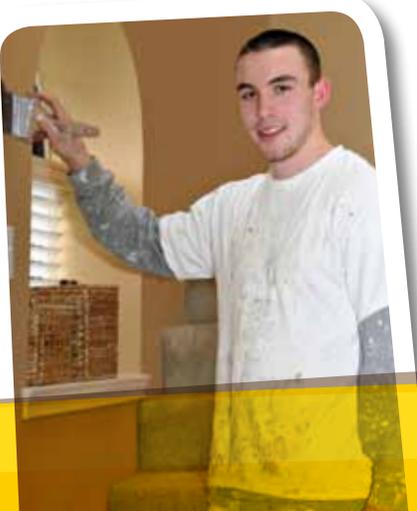
tions sont pour 87 % d'entre eux résidents des Quartiers Prioritaires de la Ville. Ils ont ainsi contribué à l'embellissement de leur environnement !

Des personnes en insertion aux côtés de nos gardiens d'immeubles

■ Une convention a été signée entre Logidôme et l'association Job Chantier en juin 2017, permettant la mise en place de renfort auprès de nos gardiens sur des sites sensibles. En 2017, 487 heures ont été consacrées par Logidôme à de l'accompagnement envers des personnes restées longtemps sans emploi. Une expérience professionnelle qui comprend savoir-faire, savoir-être et aide dans la recherche d'emploi. Logidôme s'est engagé par ailleurs aux côtés du groupe Job Agglo, des associations Passerelle à Thiers et Patchwork à Issoire, à favoriser une action de formation de 4 mois qui vise à professionnaliser le métier de gardien d'immeubles. Cette formation, destinée à des demandeurs d'emploi, doit leur permettre de postuler aux offres d'emploi des bailleurs en ayant une formation en poche et des outils adaptés aux métiers. Cette année, ce dispositif a d'ailleurs permis à un nouveau collaborateur d'intégrer Logidôme sur un poste de gardien d'immeubles.

Accueil des Travailleurs d'Intérêt Général

■ Depuis 2014, Logidôme accueille des personnes condamnées à une peine d'intérêt général (TIG) qui sont encadrées par des salariés en tant que tuteurs. En 2017, 680 heures ont été effectuées (de 20 à 150 heures par personne). Les motivations des tuteurs volontaires sont avant tout de permettre à une personne condamnée à un TIG d'effectuer sa peine, faire découvrir et partager son métier et le secteur du logement social.



➔ Nos démarches sociétales et environnementales

Animer le quotidien des résidences et participer au "vivre-ensemble", c'est également ce à quoi s'attèle Logidôme en partenariat avec les locataires et leurs représentants. Votre bailleur s'investit dans les solidarités de proximité, les actions de prévention et l'accompagnement des locataires, en collaboration avec les associations, les entreprises et les institutions du territoire.

La tranquillité résidentielle de Saint-Jacques Nord avec Acti'Cité



■ Depuis septembre 2015, le Dispositif Acti'Cité est en place sur le quartier Saint-Jacques Nord afin de veiller à la tranquillité résidentielle des locataires. La majorité d'entre eux appellent Acti'Cité en raison de troubles de voisinage, notamment des nuisances sonores et des occupations de parties communes.

Le maintien d'Acti'cité à Saint-Jacques est un enjeu important, tant il joue un rôle dans l'équilibre du quartier.

Unis-Cité à la rencontre des locataires de Saint-Jacques

■ Unis-Cité est une association nationale qui propose aux jeunes de s'engager en Service civique pour une cause d'intérêt général, à proximité de chez eux. Récemment implantée dans le Puy-de-Dôme, cette association permet aux 16-25 ans de réaliser des actions de solidarité. 16 volontaires sont ainsi allés à la rencontre des locataires du quartier Saint-Jacques pour les sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique. Au programme : animations au sein d'associations et des centres d'animation, accompagnement des familles à la maîtrise de leurs consommations d'électricité.

Participation aux actions de la CLCV dans le quartier de la Croix-de-Neyrat

■ La CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) en partenariat avec le Parc\Adsea, le centre social CAF, Clermont-Auvergne Métropole, les bailleurs sociaux (Logidôme, Auvergne Habitat, Ophis), ont mis en place une action visant à une meilleure gestion des déchets sur le quartier de Croix-de-Neyrat et à la propreté au bas des immeubles. Une visite du Centre de tri Echalié a été organisée pour prendre conscience de l'impact des déchets sur notre environnement et avoir connaissance des différentes filières de traitement prises par nos déchets.

Des interventions dans les écoles ont permis d'échanger avec les enfants et de les sensibiliser sur les gestes à adopter. Une classe de CP de l'école Jules Vallès a réalisé un projet de photos qui ont été exposées.



■ Lors de ces interventions et ateliers, les enfants de l'école Jules Vallès ont créé de toutes pièces un personnage avec des déchets recyclés. Ils l'ont appelé "Super Déchets Man" et il est devenu leur mascotte. Super Déchets Man est donc un nouveau super-héros qui œuvre pour améliorer la gestion des déchets sur le quartier et la propreté au bas des immeubles.

Par la suite, les élèves du collège et des écoles du quartier ainsi que les clubs sportifs et les associations (soit 105 enfants et adolescents) ont participé à un concours pour trouver un slogan et lui donner la parole. Le slogan élaboré par les jeunes est "Croix-de-Neyrat n'est pas une poubelle. Rendons la vie plus belle". Ce logo est désormais présent dans les actions d'amélioration de la propreté du quartier.



➔ Favoriser l'implantation de nouvelles structures dans les quartiers

Les objectifs sont multiples : créer une dynamique locale favorisant les échanges, les projets, les espaces de travail, proposer une offre de service aux habitants et soutenir le monde associatif.



Un partenariat triplement gagnant avec le Club de Foot de Saint-Jacques

■ Chaque année depuis 2012, les joueurs du club de football de Saint-Jacques réalisent des travaux de peinture dans les résidences de leur quartier durant les vacances de février. En échange, ils reçoivent une participation financière de Logidôme contribuant à leur déplacement annuel à un tournoi international (de football bien sûr !).

Un partenariat triplement gagnant car les jeunes travaillent dans leur quartier, au contact des locataires qui sont ravis de les voir s'impliquer, en échange d'une contrepartie importante pour eux.

Pour Logidôme, dont une grande partie des logements prend place à Saint-Jacques, cette action représente une concrétisation du lien social qui existe avec les habitants du quartier.

■ En tant que **propriétaire ou mandataire**, Logidôme est aussi partie prenante dans de nombreuses structures publiques ou semi-publiques : Crèche Barbecot (Fontgiève), Centre commercial Fontaine-du-Bac, Maison de quartier Champratel, Maison du citoyen à Lempdes, Ehpad Les Mélèzes (La Glacière) et Les Jardins de la Charme (La Gauthière), Ecole des Impôts (Saint-Jacques), Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Saint-Genès-Champanelle, Résidences pour étudiants, etc.

Afin de favoriser la mixité fonctionnelle du quartier Saint-Jacques, Logidôme agit pour le retour de professionnels dans les domaines sociaux et de santé

■ Logidôme a créé un Pôle santé (3 rue Henri Pourrat) et a aménagé d'autres locaux à Saint-Jacques afin d'accueillir l'association d'aide aux migrants "Sama" et trois autres associations d'insertion par le logement : "Espérance 63", "APART" et "ACT 63". L'équipe du DAHLIR 63 s'est aussi installée à Saint-Jacques. Cette association accompagne des personnes en situation de handicap vers des activités de loisirs en milieu ordinaire (club sportif, associations culturelles, centre de loisirs pour les enfants...).

En partenariat avec le CCAS, c'est le salon de coiffure d'insertion "Joséphine", qui a ouvert en pied d'immeuble de l'avenue Léon Blum.

A noter également l'ouverture de la Maison de la Justice et du droit au cœur du quartier Saint-Jacques, en septembre 2017 dans un local situé boulevard Claude Bernard.

La cravate solidaire : les clés d'un entretien professionnel réussi

■ Reconnue d'intérêt général, l'association a ouvert en 2017 sa 9ème agence en France. Ses locaux sont situés rue de Gomel à Clermont-Ferrand, au rez-de-chaussée d'une résidence Logidôme. Son objectif est de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en insertion ou en réinsertion professionnelle en proposant un "atelier coup de pouce" pour accompagner les candidats dans leur démarche de recherche d'emploi (voir le portrait de l'association dans le Voisinage n° 64).

Les jardins partagés prennent leur place dans les quartiers

■ Logidôme poursuit l'accompagnement des habitants à la création de jardins partagés. Il y a un an, "les jardins de la Rodade" ont vu le jour aux pieds d'une résidence à Montferrand, venant compléter l'action menée par l'association Trémon'terre au sein de l'écoquartier de Trémonteix ou encore les jardins de Saint-Jacques Sud. Ce concept en plein essor n'est pas toujours simple à mettre en place et pourtant ses avantages sont multiples. Pour Logidôme, l'objectif majeur est bien le "vivre ensemble" ou favoriser de belles rencontres entre voisins !



➔ L'éducation des jeunes, la clé de leur avenir

Défendre l'égalité des chances des jeunes, développer leur confiance en soi, leur donner le plaisir d'apprendre et la motivation pour réussir... voici un autre engagement de taille que Logidôme se fixe grâce au partenariat avec l'Afev.

➔ Avec l'Afev : des étudiant·e·s s'engagent dans l'accompagnement à la scolarité !



Il s'agit désormais pour chaque bénévole d'accompagner un enfant à son domicile, 2 heures par semaine, pour de l'aide aux devoirs et à l'organisation dans sa scolarité. Cette partie-là est assurée par tous les bénévoles de l'Afev Auvergne, précise Lucie Longueville. S'ils réalisent effectivement cet accompagnement à la scolarité, les colocataires solidaires, quant à eux, vont encore plus loin puisqu'ils s'engagent à organiser des sorties extra-scolaires et à participer à la vie du quartier : en investissant le city park, en partenariat avec la Maison de quartier, avec la ludothèque, etc. Ou encore en ville : comme à la médiathèque, les amener à des spectacles, au musée. Ou même à l'extérieur : comme des promenades dans la nature ou des activités sportives...

Les colocs ont plein d'idées et sont très investis dans leurs missions, le projet démarre avec les meilleurs présages", conclut Lucie Longueville.

Pour devenir bénévole ou pour toute information complémentaire : afevauvergne.fr

■ Depuis près de 25 ans, l'Afev Auvergne mobilise un grand nombre d'étudiant·e·s pour venir en aide à des enfants en difficulté à l'école en pratiquant un accompagnement scolaire. Chaque année, ce sont environ 500 jeunes (scolarisés en primaire, collège et lycée dans les villes de Clermont-Ferrand, Riom, Cournon-d'Auvergne et Aubière) qui sont accompagnés grâce à l'engagement des étudiant·e·s bénévoles de l'Afev.

Cette année, Logidôme et l'Afev ont noué un partenariat gagnant-gagnant : sept étudiant·e·s vivent en "Colocation solidaire" dans deux appartements de Logidôme boulevard Winston Churchill. Il s'agit d'un T4, occupé par 3 étudiants et d'un T5, logeant 4 jeunes.

L'idée est simple ! En contrepartie d'un loyer intéressant et des avantages d'une vie en colocation, ils s'engagent à accompagner des jeunes et à participer à la vie du quartier.

Lucie Longueville, l'une des référentes des "colocations solidaires" à l'Afev Auvergne, nous présente le projet : *"En ce début d'année, les 7 bénévoles ont investi leurs logements, ont fait connaissance les uns les autres et ont fait leur rentrée. Ils ont aussi rencontré les acteurs du quartier Saint-Jacques, afin de connaître les structures existantes et leurs actions. Dans le même temps, les 3 écoles primaires et le collège du quartier ont envoyé les dossiers d'enfants qui pourraient bénéficier de cet accompagnement.*



Les Jardins de l'Allier : 30 nouveaux logements à Cournon-d'Auvergne

■ Depuis le mois d'avril 2017, à l'angle de l'avenue de Lempdes et de la rue Chateaubriand, Logidôme construit une résidence de 30 appartements composés de 8 T2, 14 T3, 6 T4 et 2 T5. Un bâtiment de 16 logements et un de 14 logements (dont 2 duplex au dernier étage) sont reliés par une coursive extérieure. Ces deux immeubles accueilleront leurs premiers habitants au **printemps 2019** !

A noter que tous les appartements sont traversants et possèdent un bel espace extérieur. Un îlot paysager est présent au centre de la résidence, au sein duquel seront plantés des arbres fruitiers.

Un parking souterrain de 21 places est complété par 9 stationnements aériens.

Architecte : cabinet MBA

Coût prévisionnel de l'opération : 3 781 693 € TTC

Subventions : Clermont Auvergne Métropole (241 000 €), Conseil départemental (75 000 €), Etat (53 000 €) et Action logement (30 000 €)

Loyer moyen d'un T3 : 436 € hors charges.



Les Terrasses de Saint-Jean : des maisons individuelles et des logements intermédiaires à Pont-du-Château

■ Au **printemps 2019**, Logidôme proposera à la location une nouvelle résidence à Pont-du-Château : Les Terrasses de Saint-Jean. Ces 12 nouveaux logements sont situés le long de la route reliant Chignat à Dallet. Issus d'un partenariat avec le promoteur Hestialis, il s'agit de 2 maisons individuelles T4 et de 10 logements intermédiaires (5 T2 et 5 T3). Chaque logement dispose d'un espace extérieur (jardin ou grande terrasse) et d'un stationnement privatif.

Coût prévisionnel de l'opération : 1,6 million d'€ TTC

Subventions : Clermont Auvergne Métropole (51 500 €) et Etat (31 198 €)

Loyer moyen d'un T3 (avec stationnement) : 376 € hors charges.



Rue du Pradou : une résidentialisation aux multiples objectifs

■ Les abords des 140 logements, du 2 au 28 rue du Pradou à Clermont-Ferrand, bénéficient actuellement de travaux, afin d'embellir les espaces verts, d'améliorer l'aire de jeux, de structurer le stationnement et les flux piétons et d'externaliser les locaux poubelles.

Les travaux se poursuivent jusqu'au **printemps 2019**.

Architecte : cabinet MBA

Coût prévisionnel de l'opération : 625 000 € TTC



L'Esplanade : un nouveau quartier sort de terre face au CHU Estaing à Clermont !

■ Le quartier Estaing poursuit sa transformation ! L'Esplanade, nom donné à ce nouvel îlot, sera composée d'un hôtel de 120 chambres, d'une résidence hôtelière de 130 lits et de deux ensembles immobiliers comprenant 59 logements sociaux et 33 logements en accession à la propriété. Au rez-de-chaussée des immeubles, le promoteur Quartus a prévu d'installer des locaux commerciaux : une maison d'assistantes maternelles, un supermarché, un restaurant, une pharmacie et des médecins sont notamment attendus.

Les 59 logements proposés à la location par Logidôme sont issus du partenariat avec Quartus. Répartis au sein de 3 immeubles, ils présentent un large choix de typologies avec 25 T2, 22 T3, 6 T4 et 6 T5. Ils accueilleront leurs premiers habitants durant l'**automne 2019**.

Coût prévisionnel de l'opération : 8 millions d'€ TTC

Subventions : Clermont Auvergne Métropole

(203 800 €), Etat (102 795 €)

et Conseil départemental (60 000 €)

Loyer moyen d'un T3 : 483,54 € hors charges.



Tout savoir sur la ventilation de votre logement



Il est primordial de ne jamais boucher, même l'hiver et même partiellement, ces entrées et extractions d'air, car cela va perturber la circulation de l'air et provoquer diverses nuisances, en particulier le développement d'humidité, voire de moisissure dans le logement.



Nous vous rappelons qu'il est important que vous nettoyez régulièrement les bouches d'entrée et d'extraction d'air. Cet entretien est nécessaire pour maintenir une ventilation efficace de votre logement.

L'aération de votre logement est indispensable au maintien de la qualité de l'air intérieur. Il est important d'**ouvrir les fenêtres**, été comme hiver, seulement quelques minutes par jour, afin de renouveler l'air ambiant, pour qu'il soit sain.

De plus, des dispositifs permanents de ventilation existent dans votre logement. Ils permettent notamment :

- d'assurer le bon fonctionnement des appareils à combustion (chaudière par exemple)
- d'évacuer l'air vicié
- d'évacuer l'humidité, provoquée par l'usage de l'eau, en particulier dans les salles de bain.

Le principe

Dans chaque logement, la ventilation doit s'effectuer ainsi :

- des entrées d'air sont présentes dans les pièces dites "sèches" (séjours, chambres, etc.) permettant l'arrivée de l'air
- l'air circule dans le logement et il est évacué dans les pièces dites "humides" (cuisine, salle de bain et WC).

Les différents systèmes

- **La ventilation à tirage naturel** : l'air circule dans le logement par un effet naturel de tirage thermique, il n'y a aucun dispositif mécanique. Généralement, l'air est évacué en toiture
- **la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC)** : un moteur placé en toiture du bâtiment crée une aspiration qui permet d'évacuer l'air. Dans le logement, des bouches d'extractions avec un débit défini, adapté aux différentes pièces permet de réguler la quantité d'air extrait, en évitant également de trop évacuer d'air chauffé en hiver.

Si votre immeuble est équipé de la VMC, vous bénéficiez d'un contrat

L'entretien de ces équipements est confié à une **entreprise prestataire, par le biais d'un contrat**. Vous payez chaque mois une petite somme (il s'agit de la ligne "Entretien VMC" sur vos relevés de régularisation de charges) qui vous ouvre le droit aux prestations suivantes :

- > le contrôle du bon fonctionnement de la ventilation
- > l'entretien des moteurs et réseaux de distribution
- > le nettoyage des circuits tous les 5 ans
- > le contrôle du bon fonctionnement des bouches d'entrée d'air et d'extraction dans les logements (entretien et échanges standard éventuels).

Une visite est prévue tous les 5 ans dans les logements, qui inclut la vérification des bouches, leurs remplacements au besoin. Cependant, vous pouvez solliciter l'entreprise pour des vérifications dans votre logement à tout moment.

Nouveaux horaires d'ouverture du siège de Logidôme



Logidôme reçoit, chaque jour, en moyenne* :

- 300 appels téléphoniques
- une centaine de visiteurs au siège
- 60 E-mails.

Pour répondre à toutes ces sollicitations, une équipe de 9 personnes, formées à ce poste exigeant et multitâches, officie à plein temps.



Afin de mieux s'adapter à l'augmentation de vos sollicitations par téléphone, le Pôle accueil de Logidôme a fait évoluer son organisation et a renforcé le nombre de personnes en mesure de vous répondre tous les jours de 16h à 17h, ainsi que les jeudis après-midi de 13h à 17h.

**POUR CETTE RAISON, DEPUIS LE 2 MAI :
les horaires d'ouverture du siège de Logidôme
et de la Trésorerie ont changé :**

NOUVEAUX HORAIRES

Le Pôle accueil est à votre disposition au 04 73 98 28 98

Pour vos appels téléphoniques

Lundi au vendredi : 8h15 à 12h15 - 13h à 17h00

Pour vous recevoir au siège de Logidôme

Lundi au vendredi : 8h15 à 12h15 - 13h à 16h00

Le JEUDI : 8h15 à 12h15 - FERMÉ l'après-midi



> **Un appel à passer à Logidôme ?**

Privilégiez le jeudi après-midi, lorsque tous nos conseillers sont présents sur la plateforme téléphonique !

*Enquête réalisée sur l'année 2017. Plus d'informations dans la rubrique "Cadre de vie" du Voisinage n°65.